

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 NOVEMBRE 2016 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 15 novembre 2016

DATE D’AFFICHAGE : 30 novembre 2016

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints - M. ROUSSEREAU, M. COPIN, M. BOUILLON, M. CHOULER, Mme NICOLE.

ABSENTS EXCUSES : Florence DAGNICOURT

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain BOUILLON

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Dissolution de la CCTG : Répartition de l’actif et du passif de la CCTG - Convention avec la commune de LCLR pour la compétence petite enfance - Nom de la future communauté d’agglomération - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2016 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 29/10/2016 - M. VOULOIR, 49 rue saint Martin, dépôt d’une déclaration préalable pour création d’une porte fenêtre sur jardin, avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 12 novembre. Dossier instruit par les bâtiments de France.

Le 29/10/2016 – SDESM la Rochette, dépôt d’une déclaration préalable pour pose d’un poste EDF, avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 12 novembre. Dossier instruit par les bâtiments de France.

2) - DISSOLUTION DE LA CCTG : Répartition de l’actif et du passif de la CCTG :

La CCTG devant être dissoute le 31 décembre 2016, l’actif et le passif doivent être répartis entre les 16 communes. La répartition proposée par les 16 maires sera au nombre d’habitants. La délibération type ne nous étant pas parvenue, le conseil ne peut pas délibérer.

3) - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LCLR POUR LA COMPETENCE PETITE ENFANCE :

La compétence petite enfance devant revenir à la commune de LCLR, les communes doivent pour assurer la continuité du service participer financièrement au fonctionnement pour les 2 années à venir : du 1/01/2017 au 31/12/2018.

La participation des communes se fera suivant une clé de répartition : 50% au nombre d’habitants, 50% au prorata des heures de présence des enfants de la commune.

La commune de la Chapelle-la-Reine n’a pas encore donné de réponse, le conseil ne peut pas délibérer.

4) - NOM DE LA FUTURE COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION :

M. le maire informe les membres du conseil que nous devons émettre un choix sur les 3 propositions pour le nom de la future communauté d’agglomération :

- Les pays de Fontainebleau
- Fontainebleau, plaines et forêt
- CA du pays de Fontainebleau et du Gatinais

Ont obtenu après vote

- Les pays de Fontainebleau : 3 voix pour
- Fontainebleau, plaines et forêt : 5 voix pour
- CA du pays de Fontainebleau et du Gatinais 0 voix

1 abstention :

4) – DIVERS :

a) - Renouvellement de notre adhésion aux prestations proposées par les services pôle carrière du Centre de Gestion de Seine et Marne aux collectivités affiliées:

Les membres présents décident de renouveler notre adhésion aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6182 du budget primitif 2017:

- prestation avancement d'échelon : 30 €
- prestations avancement de grade : 30€

Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

b) M. le maire informe des différents travaux prévus :

- commande d'un miroir pour Marlanval à installer à l'angle du 50 rue Charles de Gaulle
- réalisation de devis pour la réfection des cheminements piétonniers à Mainbervilliers.
- Réunir la commission de voirie avec M. BARBEDETTE responsable de secteur à l'ART et le service de la sécurité routière de la préfecture pour étudier l'installation d'un dispositif de ralentissement des véhicules à Marlanval

c) transports scolaires : un courrier sera adressé à M. Jean-Claude HARRY, président de la CCTG concernant la sécurité dans les bus : port de la ceinture, manque de place, enfants debouts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Le maire,

Patrick POCHON